



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 10 Mars 2011



LA POSTE BATTUE ET CONDAMNÉE, VICTOIRE ÉCRASANTE POUR MARIA ET LA CGT !



Suite à un recours en référé de Maria et du Syndicat CGT des Services Postaux de Paris, le Tribunal Administratif, dans une ordonnance du 3 mars 2011, vient d'annoncer le résultat de son jugement : le déplacement d'office à Paris 6 de Maria est suspendu, la Poste a obligation de la réintégrer à Paris 11 où elle exerce son activité syndicale et la Poste doit lui verser 300 euros au titre du préjudice subi.



Ces derniers mois, les sanctions ou licenciements à l'encontre des salariés en lutte se multiplient à La Poste, EDF, SNCF, Citroën, l'APHP... la liste est longue. Le but est bel et bien d'éteindre ou d'empêcher toute capacité de résistance ou de proposition alternative.

Et tout est bon pour s'attaquer à ceux qui oseraient s'opposer : mise au placard, harcèlement, sanction, licenciement... et si par hasard l'action se déroule sur un lieu public, l'Etat ne se gêne pas pour intervenir et sanctionner : la preuve, suite aux manifestations pour la défense de la retraite à 60 ans, de nombreuses personnes ont été traînées devant les tribunaux voire emprisonnées.

Le seul but de La Poste : faire taire la CGT et ceux qui s'opposent à la logique libérale

Et la Poste n'échappe pas à cette orientation : faire taire les militants. Ainsi, de nombreux postiers ont été sanctionnés, suspendus ou licenciés comme ceux de Bègles, des Hauts de Seine et plus proches de nous à Paris, un militant CGT de l'ACP Keller, un permanent de Sud et la Secrétaire de la Section CGT de Paris 11 Maria TRAORE. Car seul compte le fait de sanctionner afin d'adresser un message clair à ceux qui oseraient relever la tête. C'est bien ce qui s'est passé à Paris 11.

.../...

La colère des facteurs de Paris 11

Tout a débuté par la colère des facteurs de devoir effectuer une fois de plus la sécabilité, conséquence des trop nombreuses suppressions d'emplois. Ce que réclamaient et réclament toujours les facteurs de Paris 11, c'est la possibilité d'assurer la meilleure qualité de service possible, c'est que les dépassement d'horaires soient payés, c'est que le droit aux congés, aux ASA enfants malades soient respectés, bref, ce que demandent les postiers, c'est que la Poste respecte le code du travail. Ce à quoi la direction a répondu violemment en notifiant un avertissement adressé à 53 facteurs, alors que la sanction collective est interdite. Puis, c'est l'escalade. Un agent, Christophe, est convoqué par le directeur et se retrouve face à 5 cadres. Ne pouvant être accompagné (comme le stipule le droit) par un délégué du personnel, Maria prend alors toutes ses responsabilités de militante syndicale et décide d'assister ce facteur dans sa défense et dénonce les agissements de la direction.

Pour seule réponse aux revendications du personnel, La Poste a décidé de sanctionner Maria

La Poste engage alors une procédure disciplinaire visant à empêcher l'activité syndicale de Maria. A la suite du Conseil de discipline, la DOTC Sud décide de déplacer d'office Maria. Inacceptable !

La Poste se croit tout permis, la Poste se croit au-dessus des lois. Oui mais voilà, quand à la fois le personnel et la CGT montent au créneau, alors elle doit ravalier sa hargne. Les collègues de Marseille l'ont prouvé également en gagnant le samedi sur deux et la semaine de 32 heures : en se syndiquant à la CGT, en agissant collectivement sur le lieu de travail, en faisant valoir ses droits, les postiers gagnent et mettent à mal la politique destructrice de La Poste et du gouvernement !

FACE À TOUTES LES ATTAQUES DE LA POSTE, POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE SERVIC PUBLIC TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 29 MARS

ENSEMBLE, ORGANISÉS SUR LE LIEU DE TRAVAIL, GAGNONS SUR NOS REVENDICATIONS !

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex



Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse (1) _____

Adresse Mail : _____

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : _____

Poste Télécom Filiale Opérateur privé

Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____

Fonction _____ Indice _____

Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : _____

A _____, le _____ Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

Codifications (à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

- SG
- DAT
- Cial Gest
- Technique
- Cadres
- Retraités
- CFA/CFC/CPA
- DOM

